



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 16 personnes sont présentes,

Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Raymond BLANCHETON, Christelle DUBLANCHE, Isabelle TARNAUD, Laure CORGNE, Christophe SIMARD, Christophe MATTANA, Valérie BERTHIER-SOLIS, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD

Absents excusés :

Sabrina BOST, procuration à Gérard GASNIER,
Sandra ROUSSEAU, procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE,
Jessy VERESSE, procuration à Patrick ROBERT

Date de la convocation : 27 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 3 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent dûment convoqué, s'est réuni en session à la Mairie sous la présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Patrick ROBERT est désigné secrétaire de séance.

Demande de subvention Contrat Territorial Départemental (CTD) pour des travaux d'isolation thermique des écoles élémentaire et maternelle (2021/015)

La Commune de Saint-Jouvent souhaite mobiliser des financements dans le cadre Contrat Territorial Départemental (CTD) pour **les travaux d'isolation thermique des écoles élémentaire et maternelle** et demander une subvention pour ce projet qui se décompose comme suit :

- Ecole élémentaire : pose de volets roulants et remplacement de deux fenêtres,
- Ecole maternelle : réfection de la toiture et mise en place d'un écran sous-toiture et isolation du grenier (1ère tranche).

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 87 600 € HT.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'accepter le montant estimatif de ces travaux,
- de l'autoriser à solliciter une subvention correspondante aussi élevée que possible dans le cadre du CTD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le montant prévisionnel des travaux d'isolation thermique des écoles élémentaire et maternelle,
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible dans le cadre le cadre d'un prochain CTD pour ces travaux.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE
LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES DELIBERATIONS
Pour copie conforme, le 5 mars 2021
Le Maire,

Jany-Claude SOLIS

